

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOLAY DU 13 AVRIL 2011

CONVOCATION DU : 4 AVRIL 2011  
AFFICHAGE DU : 21 AVRIL 2011

L'an deux mille onze,

et le treize avril,

à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nolay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pascal MONIN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Pascal MONIN, Maire

Mme Martine TAUPENOT, 1<sup>ère</sup> Adjointe,

MM. Pierre DEBLANGEY, Jacques BARBRY, Mme Marie-Claire GILLOT, M. Robert LORGES, Maires-Adjoints.

Mmes Marie-Claire GUILLAUME, Claudette LAUBEPIN, MM. Eric THEVENOT, Jérôme FLACHE, Bernard LAGRANGE, Mmes Jill LABRANCHE et Monique BOUCHET, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

M. Pierre BARBIERY, conseiller municipal (a donné pouvoir à M. Jean-Pascal MONIN jusqu'au rapport n°7 inclus) ;

Mme Catherine ANSART, conseillère municipale (a donné pouvoir à M. Bernard LAGRANGE) ;

M. Michel BOIGUES, conseiller municipal (a donné pouvoir à Mme Claudette LAUBEPIN) ;

Mme Clotilde BROUSSE-BERGERET, conseillère municipale (a donné pouvoir à Mme Marie-Claire GILLOT) ;

M. Ralph TIRTAINE, conseiller municipal (a donné pouvoir à M. Robert LORGES)

ABSENT :

M. Romain CARRE, conseiller municipal

M. Jérôme FLACHE a été élu secrétaire de séance.

## **EXAMEN DES RAPPORTS**

### **1 – PROGRAMME D'AMENAGEMENT FORESTIER 2011**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme d'aménagement forestier pour 2011 ainsi que son coût arrêté à 2 420 € H.T. comprenant exclusivement des travaux d'investissement.

Il décide de passer commande à l'Office National des Forêts.

Le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget primitif 2011.

### **2 – CONVENTION CINEMA 2011 ENTRE L'UDMJC 21 ET LA COMMUNE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre l'Union Départementale des MJC de Côte d'Or et la commune au titre de l'activité cinématographique 2011 et autorise le Maire à la signer.

Il décide d'allouer à l'UDMJC 21 une participation, d'un montant de 836,55 € au titre du service culturel rendu cette année à la commune.

Le règlement de la dépense sera assuré au moyen du crédit inscrit au budget primitif 2011.

### **3 – CONVENTION D'AUTORISATION D'USAGE DE SITE ENTRE LE S.D.I.S. DE LA CÔTE D'OR ET LA COMMUNE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la passation d'une convention entre la commune et le S.D.I.S. de la Côte d'Or, afin de définir les conditions d'utilisation par le S.D.I.S. du site de l'ancien silo désaffecté sis lieudit « Les Aubues », propriété de la commune, pour la pratique d'activités liées à l'entraînement et à la formation des sapeurs-pompiers de Côte d'Or.

Il approuve les termes de cette convention, telle que présentée en séance et autorise le Maire à la signer.

### **4 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MIS EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN VUE DE L'ACQUISITION DE CERTAINES FOURNITURES COURANTES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer aux deux groupements de commandes mis en place par la Communauté d'Agglomération, en vue de l'acquisition de fournitures de bureau d'une part, et de produits d'entretien d'autre part.

Le Conseil désigne la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur du groupement.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de groupements afférentes.

#### **5 – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU 30 MARS 2007 RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer un avenant n°3 à la convention conclue avec la région fixant les modalités d'attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 € au profit de la commune pour l'aménagement d'un Office de Tourisme place du Docteur Cattin.

Cet avenant permet le report jusqu'au 31 janvier 2012 du délai de validité de la subvention accordée.

Le Maire est autorisé à signer cet avenant.

#### **6 – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS BORDANT LA RD 973**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au département une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs le long de la RD 973, côté gauche entre le numéro 13 route d'Autun et la rue Saint-Pierre et côté droit entre la rue Pierre Joigneaux et la rue des Huiliers, moyennant la passation d'une convention entre la commune et le Conseil Général de la Côte d'Or fixant les modalités de la mission et notamment son coût chiffré à 3 200 €.

Le Maire est autorisé à signer cette convention.

Le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget primitif 2011.

#### **7 – AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT-PIERRE : PASSATION D'UN MARCHE DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE GUINOT DE MONTCHANIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare l'entreprise Pascal GUINOT de Montchanin attributaire du marché passé suite à procédure adaptée dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue Saint-Pierre à Nolay, pour le montant de 227 664,30 € H.T.

Il autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché et toutes pièces relatives à la procédure.

## **8 – BUDGET ANNEXE DE L'IMMEUBLE DE PARIS : COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le Compte Administratif du budget annexe de l'Immeuble de Paris pour l'exercice 2010 fait apparaître les résultats suivants :

### - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 25 818,63 €
- Résultat de l'exercice précédent : + 116 378,96 € dont une part de 57 009,37 € affectée à l'investissement

Soit un résultat de clôture de + 85 188,22 €.

### - RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : - 17 346,31 €
- Résultat de l'exercice précédent : - 57 009,37 €

Soit un résultat de clôture de – 74 355,68 €.

Le résultat global de clôture ressort donc à + 10 832,54 €.

Le Conseil Municipal adopte par 17 voix pour le Compte Administratif du budget annexe de l'Immeuble de Paris pour l'exercice 2010.

## **9 – BUDGET ANNEXE DE L'IMMEUBLE DE PARIS : COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2010 du Receveur du budget annexe de l'Immeuble de Paris, dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Administratif de la Commune.

## **10 – BUDGET ANNEXE DE L'IMMEUBLE DE PARIS : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vu le solde des restes à réaliser d'investissement 2010 s'élevant à + 2 268,82 €, décide d'affecter le résultat excédentaire 2010 de la section de fonctionnement comme suit :

- 72 086,86 € au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- 13 101,36 € (solde) au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

## **11 – BUDGET ANNEXE DE L'IMMEUBLE DE PARIS : BUDGET PRIMITIF 2011**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2011 de l'Immeuble de Paris.

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes à la somme de 438 101 € tandis que la section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 191 586 €.

## **12 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES RESIDENCES DU MOULIN LARCHE » : COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le Compte Administratif du budget annexe du Foyer Mutualiste Rochefort Laviotte pour l'exercice 2010 fait apparaître les résultats suivants :

- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : - 525 221,67 € ;
- Résultat de l'exercice précédent : + 525 221,67 €

Soit un résultat de clôture de 0.

- RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 319 023,46 € ;
- Résultat de l'exercice précédent : - 319 023,46 €.

Soit un résultat de clôture de 0.

Le résultat global de clôture ressort donc à 0.

Le Conseil Municipal adopte par 17 voix pour le Compte Administratif du Budget Annexe du lotissement « Les Résidences du Moulin Larché » pour l'exercice 2010.

## **13 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES RESIDENCES DU MOULIN LARCHE » : COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2010 du Receveur du budget annexe du lotissement « Les Résidences du Moulin Larché », dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Administratif de la Commune.

## **16 – BUDGET ANNEXE DE L'ETABLISSEMENT D'ACTIVITE DE JOUR : COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le Compte Administratif du budget annexe de l'Etablissement d'Activité de Jour pour l'exercice 2010 fait apparaître les résultats suivants :

### - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 29 855,45 €
- Résultat de l'exercice précédent : + 27 095,90 € dont une part de 27 095,90 € affectée à l'investissement.

Soit un résultat de clôture de + 29 855,45 €.

### - RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : - 2 759,55 €
- Résultat de l'exercice précédent : - 28 707,54 €

Soit un résultat de clôture de – 31 467,09 €.

Le résultat global de clôture ressort donc à – 1 611, 64 €.

Le Conseil Municipal adopte par 17 voix pour le Compte Administratif du budget annexe de l'Etablissement d'Activité de Jour pour l'exercice 2010.

## **17 – BUDGET ANNEXE DE L'ETABLISSEMENT D'ACTIVITE DE JOUR : COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2010 du Receveur du budget annexe de l'Etablissement d'Activité de Jour dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Administratif de la Commune.

## **18 – BUDGET ANNEXE DE L'ETABLISSEMENT D'ACTIVITE DE JOUR : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- 29 855,45 € au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

## **19 – BUDGET ANNEXE DE L'ETABLISSEMENT D'ACTIVITE DE JOUR : BUDGET PRIMITIF 2011**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2011 de l'Etablissement d'Activité de Jour.

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes à la somme de 66 689 € tandis que la section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 62 517 €.

## **20 – BUDGET ANNEXE DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE : COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le Compte Administratif du budget annexe du Foyer Mutualiste Rochefort Lavirotte pour l'exercice 2010 fait apparaître les résultats suivants :

- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 156 000 € ;
- Résultat de l'exercice précédent : + 144 477,21 € dont une part de 144 477,21 € affectée à l'investissement.

Soit un résultat de clôture de + 156 000 €.

- RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 451 683,25 € ;
- Résultat de l'exercice précédent : - 133 298,43 €.

Soit un résultat de clôture de + 318 384,82 €.

Le résultat global de clôture ressort donc à + 474 384,82 €.

Le Conseil Municipal adopte par 17 voix pour le Compte Administratif du Budget Annexe du Foyer Mutualiste Rochefort Lavirotte pour l'exercice 2010.

## **21 – BUDGET ANNEXE DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE : COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2010 du Receveur du budget annexe du Foyer Mutualiste Rochefort Lavirotte dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Administratif de la Commune.

## **22 – BUDGET ANNEXE DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire 2010 de la section de fonctionnement comme suit :

- 156 000 € (solde) au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

### **23 – BUDGET ANNEXE DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE : BUDGET PRIMITIF 2011**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2011 du Foyer Mutualiste Rochefort Lavirotte.

La section de fonctionnement s'élève, en dépenses à la somme de 47 300 €, et en recettes à la somme de 312 000 €.

La section d'investissement s'équilibre, en dépenses à la somme de 1 533 432 €, et en recettes à la somme de 1 591 253 €.

### **24 – BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2010 fait apparaître les résultats suivants :

- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice : + 617 069,78 € ;
- Résultat de l'exercice précédent : + 445 144,83 € dont une part de 445 144,83 euros affectée à l'investissement.

Soit un résultat de clôture de + 617 069,78 €.

- RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice : - 229 290,76 € ;
- Résultat de l'exercice précédent : - 332 195,70 € ;

Soit un résultat de clôture de – 561 486,46 €.

Le Conseil Municipal adopte par 17 voix pour le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2010.

### **25 – BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2010 du Receveur du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Administratif de la Commune.

## **26 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vu le solde des restes à réaliser d'investissement 2010 s'élevant à + 55 931,73 €, décide d'affecter le résultat excédentaire 2010 de la section de fonctionnement comme suit :

- 505 554,73 € au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- 111 515,05 € (solde) au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

## **27 - BUDGET PRINCIPAL : TAUX DES TAXES LOCALES, SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET BUDGET PRIMITIF 2011**

Après un vote à main levée (10 voix pour, 4 voix en faveur d'une augmentation des taux, 4 abstentions), le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des trois taxes locales aux taux suivants pour l'année 2011 :

- taxe d'habitation : 8,68 %
- foncier bâti : 14,84 %
- foncier non bâti : 48,61 %

A l'unanimité, le Conseil sollicite un complément d'informations concernant le tableau de répartition des subventions aux associations et décide d'en reporter l'examen à sa prochaine séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2011 en section de fonctionnement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes à la somme de 1 533 680 €. Après un vote à main levée (16 voix pour, 2 abstentions), il adopte la section d'investissement du budget qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 721 430 €.

## **28 – REFECTION ET REVISION DES ORGUES DE L'EGLISE SAINT-MARTIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Après un vote à main levée (16 pour, 2 abstentions), le Conseil Municipal approuve le projet de restauration de l'orgue de l'église Saint-Martin tel que présenté en séance ainsi que son coût, estimé à 6 100,96 € H.T.

Il sollicite le concours financier du département, au taux de 50 % et arrête le plan de financement de l'opération, comme présenté en séance.

Le Conseil décide la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi de l'aide demandée.

Le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget primitif 2011.

## **29 – RESTAURATION DE LA CROIX DU QUART JOLY : DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS BEAUNOIS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter l'examen de ce dossier à une prochaine séance.

### **INFORMATIONS AU CONSEIL :**

## **30 – ACCEPTATION DES INDEMNITES PROPOSEES PAR GROUPAMA ET LA MMA AU TITRE DES DEGRADATIONS COMMISES PAR VANDALISME SUR PLUSIEURS ELEMENTS DE MOBILIER URBAIN ET DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire en vertu de la délégation visée à l'article L. 2122-22 6° du Code Général des Collectivités Territoriales relative à l'acceptation des indemnités de sinistres proposées par la MMA assurant deux familles impliquées dans des faits de vandalisme survenus entre le 25 et le 26 juin 2010 sur plusieurs éléments de mobiliers urbain et de voirie (tags), indemnités se montant respectivement à 834,21 € et à 648,21 €.

Ces indemnités ont été constatées à l'article 7718 du budget 2011.

## **31 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PETITE SALLE DU COSEC ENTRE LA COMMUNE ET L'ECOLE ELEMENTAIRE LAZARE CARNOT**

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire en vertu de la délégation visée à l'article L. 2122 – 22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la passation d'une convention avec l'Ecole élémentaire Lazare Carnot afin de préciser les conditions de mise à disposition de la petite salle du COSEC le 4 février 2011 pour une représentation de l'école de danse.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

## **32 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PETITE SALLE DU COSEC ENTRE LA COMMUNE ET MADAME GATEAU**

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire en vertu de la délégation visée à l'article L. 2122 – 22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la passation d'une convention avec Madame GATEAU, afin de préciser les conditions de mise à disposition de la petite salle du COSEC, du samedi 12 mars au dimanche 13 mars 2011, pour l'organisation d'une réunion privée.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance de 173,05 euros.

### **33 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PETITE SALLE DU COSEC ENTRE LA COMMUNE ET MADAME PETEUIL**

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire en vertu de la délégation visée à l'article L. 2122 – 22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la passation d'une convention avec Madame Michèle PETEUIL, afin de préciser les conditions de mise à disposition de la petite salle du COSEC, du samedi 19 mars au dimanche 20 mars 2011, pour l'organisation d'une réunion privée.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance de 173,05 euros.

### **34 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PETITE SALLE DU COSEC ENTRE LA COMMUNE ET MADAME THIBERT**

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire en vertu de la délégation visée à l'article L. 2122 – 22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la passation d'une convention avec Madame Sandrine THIBERT, afin de préciser les conditions de mise à disposition de la petite salle du COSEC, du samedi 26 mars au dimanche 27 mars 2011, pour l'organisation d'une réunion privée.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance de 173,05 euros.

### **35 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PETITE SALLE DU COSEC ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DE TAI-CHI TAOISTE**

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire en vertu de la délégation visée à l'article L. 2122 – 22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la passation d'une convention avec l'association de Tai-Chi Taoïste, représentée par Mme ROY, afin de préciser les conditions de mise à disposition de la petite salle du COSEC pour une représentation.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

### **36 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PETITE SALLE DU COSEC ENTRE LA COMMUNE ET LE RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE-CHAGNY-NOLAY**

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire en vertu de la délégation visée à l'article L. 2122 – 22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la passation d'une convention avec le Relais des Assistantes Maternelles de la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay, afin de préciser les conditions de mise à disposition de la petite salle du COSEC pour une démonstration de gymnastique d'éveil.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h00.

Le Secrétaire

Le Maire,

Jérôme FLACHE

Jean-Pascal MONIN